

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 décembre 2020 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 concernant les mesures spécifiques liées à la crise sanitaire.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Françoise, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, GIMENEZ-POITEVIN Anne, CZERWINSKI Stanislaw, DIESNIS Samuel.

Absents excusés : M. ANDRE Fabien (pouvoir M. BOTTON), Mme BONNIN Isabelle (pouvoir Mme DUPIN), DESSENDIER Matthieu (pouvoir M. PERÉ), Mme YOU Agnès (pouvoir M. PERÉ) et Mme TELINGE Sophie.

Présents : 22

Votants : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à M. BLAIN David, ce qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal détaillé de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2020. Il est approuvé à la majorité, M. Stanislaw CZERWINSKI ayant quitté la salle avant la fin de la séance, s'abstenant.

Examen de l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

- **APPROUVE** les nouvelles organisations de travail (conformément à l'avis favorable du Comité Technique concernant le Cinéma Municipal, le Service des Sports du Centre Technique, la création du pôle entretien) et **COMPLETE** et **MODIFIE** dans ce sens la délibération du 10 décembre 2001 (*Majorité, M. CZERWINSKI s'abstenant*)
- **APPROUVE** (*Majorité, M. CZERWINSKI s'abstenant*) le nouvel organigramme des Services Techniques de Pons (Centre Technique Municipal)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires pour la distribution du magazine municipal, dans la limite des besoins et crédits alloués, **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait de 933,80 € brut, **SPECIFIE** que la(es) personne(s) recrutée(s) ne travaillera(ont) qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le maire ou de son adjoint délégué, **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et actes afférents à cette décision. (*Majorité, M. CZERWINSKI s'abstenant*)
- **ADMET** (*unanimité*) en non-valeur les sommes portées sur les deux états dressés par Monsieur le Percepteur, pour des sommes relatives à des factures de cantine, de crèche, de droits de voirie, pour un montant total de 246,92 € pour le premier état et 1 214,80 € pour le second état.

- **APPROUVE** les coûts de main d'œuvre présentés, **DECIDE** d'affecter les transferts de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement (DMB 5), étant précisé que ces travaux ont été réalisés par les employés communaux :

→ Virement de crédits de fonctionnement à la section d'investissement (023 = 021)

Chapitre 023 (dépenses de fonctionnement)	72 380,23 €
Chapitre 021 (recettes d'investissement)	72 380,23 €

→ Transfert entre sections

Chapitre 042 (recettes de fonctionnement) Compte 722.....	72 380,23 €
Chapitre 040 (dépenses d'investissement)	
Compte 21312/211	1 501,72 €
Compte 21312/212	68 626,60 €
Compte 21318/71	2 251,91 €

PRECISE que le montant indiqué de 72 380,23 € correspond à la reprise des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2020 qui répondent aux conditions citées ci-dessus pour 34 760,13 € et des heures de main d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques pour 37 620,10 €, soit 1 943,50 heures. (*Majorité, M. CZERWINSCKI s'abstenant*)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

ART/OPERATIONS/FONCTIONS	DESIGNATION	MONTANT
1321 – 331 - 020	2 ^{ème} remboursement de la subvention trop perçue pour le gymnase	25.000 €
2135 – 16 - 324	Locaux Associatifs	50.000 €
2158 – 15 – 020	Equipements	10.000 €
2158 – 17 – 821	Mobilier Urbain	1.500 €
TOTAL		86.500 €

CONSTATE que le total indiqué ci-dessus est inférieur au quart des crédits ouverts au budget 2020 dans la section investissement/opération $[(2.085.638,89 - 480.695,22) \times 25 \% = 401.235,92 \text{ €}]$ et

PRECISE que ces crédits seront repris au BP 2021. (*Majorité, M. CZERWINSCKI s'abstenant*)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre les biens mobiliers suivants :
- VSV – Autoporteur fauchage inscrit sous le n° inventaire M101/2014/19 (prix plancher 100.000 €)
 - Bouille – Répandeuse inscrit sous le n° d'inventaire M101/2014/21 (prix plancher 5.500 €)
- AUTORISE** les modalités de vente suivantes : De gré à gré ; Recours à une plateforme électronique de vente aux enchères, **DIT** que la recette en résultant sera verser aux Budget Municipal de la Ville de Pons et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires à ces ventes. (*Majorité, M. CZERWINSCKI s'abstenant*)
- **APPROUVE** les termes de la convention présentée, **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement pour Pons Actions Commerciales pour 2021 à 22.630,00 € et **CONFIRME** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2021 de la Ville de Pons. (*Majorité, M. CZERWINSCKI s'abstenant*)
- **APPROUVE** le partenariat culturel entre la Commune de Pons, le Sénat, le Département de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes de haute Saintonge, l'Université Clermont Auvergne et le Comité d'Histoire Politique et Parlementaire pour l'organisation de la manifestation « Emile Combes, cent après » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui en résulte. (*Unanimité*)

Diverses informations sont données :

- Monsieur le Maire indique qu'il a été avisé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le Service des Impôts des particuliers de Saintes, dont dépendait jusqu'à présent les Pontois sera transféré au Service des Impôts des particuliers de Jonzac. Donc à compter de cette date les Pontois devront contacter Jonzac et plus Saintes.
- Monsieur le Maire informe que le Préfet de Charente-Maritime a reconduit son arrêté imposant le port du masque sur l'ensemble du territoire de certaines grandes villes du département.

En ce qui concerne Pons, le port du masque est obligatoire dans les marchés, à moins de 50 mètres des entrées réservées au public des établissements scolaires, dans les parkings et à moins de 50 mètres des centres commerciaux, dans les cimetières et aux abords des lieux de culte.
- Monsieur le Maire indique que l'INSEE va réaliser en 2021 une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Sur Pons, les ménages seront interrogés par Monsieur Christophe LALEMEND, enquêteur de l'INSEE. Il sera muni d'une carte officielle. La participation à l'enquête est obligatoire. L'enquêteur respectera l'ensemble des mesures sanitaires.
- Madame Claudine SUIRE, Adjointe au Maire en charge des Marchés, indique que le marché bio du jeudi 17 décembre se terminera à 19h pour respecter le couvre-feu. Il reprendra après les fêtes, le jeudi 7 janvier 2021.

Elle poursuit en rappelant que pendant les fêtes, les commerçants présents habituellement le samedi seront également présents aux marchés des Mercredi 23 et 30 décembre.

Aucun changement concernant le marché de St Vivien le dimanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35



**Le Maire,
Jacky BOTTON**

Affiché le : 17 DEC. 2020